

Règlement d'exposition au Kaléidoscope de Groupe E Bd de Pérolles 25 à Fribourg

1.

Le Kaléidoscope est une salle permettant d'accueillir des expositions (pour tout autre usage, une demande doit être adressée à Groupe E). Le Kaléidoscope ainsi que tout le matériel mis à disposition de l'exposant doivent être restitués dans l'état dans lequel ils ont été remis. En cas de dommage, l'exposant est seul responsable. Il répond en particulier des éventuels dommages commis par les visiteurs.

2.

Toutes les expositions qui ont lieu au Kaléidoscope doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de Groupe E. La proposition est analysée et une réponse écrite donne suite à la demande.

3.

En cas d'approbation de la demande d'exposer, une convention signée par Groupe E et l'exposant est envoyée au demandeur pour confirmation.

4.

Pour chaque exposition, un budget est établi et convenu entre les deux parties. Un planning de réalisation comportant les tâches de chacun est également défini.

5.

Les travaux incombant à nos Décorateurs et à la Responsable Expositions & Events sont effectués durant les heures normales de bureau. Ces personnes peuvent être contactées durant ces heures de bureau.

6.

L'horaire d'ouverture de chaque exposition doit être convenu au départ entre les deux parties, mais au minimum 5 jours par semaine. Horaire standard, lorsque l'exposition est sous surveillance : en semaine de 13h30 à 18h30, samedi et dimanche de 14h à 17h.

7.

Sur toute la communication destinée à promouvoir ces expositions devront figurer le logo du Kaléidoscope et le logo de Groupe E, conformément au Corporate Design de Groupe E.

8.

Il n'est toléré aucune vente d'œuvres au sein du Kaléidoscope, qu'elle soit à but commercial ou non.

9.

La Direction de Groupe E se réserve le droit d'occuper le Kaléidoscope pour des séances extraordinaires. En cas de séance de Direction « élargie » dans la salle du Conseil d'Administration, un espace de 1,20 mètre doit être libéré entre la paroi de séparation et le Kaléidoscope (afin de pouvoir ouvrir la paroi de séparation et d'installer le nombre suffisant de chaises pour cette séance).

Lu et approuvé : L'exposant